

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 43

Artikel: Les danses d'autrefois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteure vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Les danses d'autrefois.

Les danses du bon vieux temps viennent d'être remises à la mode à Paris et ne tarderont certainement pas à l'être chez nous, qui imitons avec empressement tout ce qui se fait dans les grandes villes.

Les jeunes dames et les jeunes filles qui voudront faire bonne figure dans nos soirées, à l'avenir, feront bien d'apprendre non seulement la polka, la schottisch ou la valse, mais aussi les danses de jadis.

A Paris, la vogue est à la *Pavane*, au *Menuet*, à la *Gavotte*. Nous voyons ces vieilles danses inscrites dans le programme d'une matinée donnée à l'Eden-Théâtre par le Comité de la Caisse des écoles du XV^e arrondissement. Il y a ajouté un *Rigodon* et une *Bourrée* venue d'Auvergne en droite ligne.

Ici se placent tout naturellement quelques détails historiques.

La plupart des danses qui ont défrayé les fêtes de nos aïeux pendant les trois derniers siècles, étaient des danses sérieuses. Elles consistaient, dans les salons, en cérémonies, en pas mesurés et belles attitudes. Cette manière de danser était désignée sous le nom de *basse danse*, indiquant ainsi que le pied ne quittait pas le sol, et par opposition à la *haute danse*, celle où s'élevait en l'air, on faisait force sauts, gambades, entrechats et pirouettes.

Menuet veut dire *menu* ; danser le menuet, c'était faire des pas menus. On était deux, de sexe différent, bien entendu ; on faisait d'abord des réverences, puis des pas, tantôt en avant, tantôt en spirale, et quand à un moment donné le danseur et sa danseuse se trouvaient aux deux coins opposés de la salle, ils passaient l'un devant l'autre en décrivant un espèce de Z ; ils pouvaient, selon leur ardeur ou leur goût pour les belles grâces, recommencer cinq ou six fois cette figure ; après quoi le cavalier ôtait son chapeau et renouvelait, pour finir, ses réverences et ses salutations.

Bien danser le menuet était dans les deux derniers siècles d'une grande importance. La vue d'une belle femme dansant le menuet, disait un écrivain du temps, suffit à faire tourner toutes les têtes. On juge de la place considérable que le menuet occupait dans le monde, quand on rappelle que le vice-roi des Pays-Bas, partit exprès en poste de Bruxelles, pour venir incognito le voir danser à Margue-

rite de Valois, réputée alors la meilleure danseuse de l'Europe.

La *pavane*, par ses allures nobles et hautaines, paraissait réservée aux grandes dames et aux grands seigneurs. Les chevaliers menaient la pavane sans quitter le harnais ni la cotte d'armes ; les hommes à pied, approchant les dames, tendaient les bras et les mantes, en faisant la roue comme des paons. Les dames, pour cette danse altière, étaient en robes longues et trainantes, chargées de broderies et de pierreries ; les princes avaient de grands et riches manteaux, les magistrats en longues robes, et les simples gentilshommes avec la cape et l'épée. Cette danse ne consistait, pour les pas, que dans un coulé et un marché, mais, pour la façon de se tenir, dans un certain air de hauteur et de dédain. — De là le verbe *se pavane*.

Ces nobles exercices, qui durèrent deux siècles, commencèrent cependant par lasser. On sentit le besoin d'un peu plus de vie et de mouvement dans la danse. Les montagnards du pays de Gap (Hautes-Alpes), les gavots, montrèrent à la belle société qu'on peut danser même le menuet, en s'enlevant de terre, et la *gavotte*, introduite d'abord au théâtre, puis à la cour, eut bientôt un immense succès. Cette danse, qui prit des allures de plus en plus gaies, servit de transition entre les danses graves d'autrefois et les danses mouvementées d'aujourd'hui.

Les Allemands nous apportèrent la valse et sa variante la *sauteseuse* ; puis la Pologne et la Bohème nous donnèrent la *polka*, la *mazurka*, la *redowa*, etc. Et voilà comment, après s'être longtemps promené par le « marché » et le « glissé », le peuple des danseurs s'est mis à tourner et à sauter.

Il est de nouveau question, en France, de frapper les pianos d'un impôt. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que la proposition part d'un musicien, M. Reyer, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

« Je lisais dernièrement, dit-il, dans un ouvrage de statistique publié il y a une vingtaine d'années : « Plus de 25,000 pianos droits (remarquez qu'il n'est pas question des pianos à queue) sont fabriqués annuellement en France. » Si on en fabriquait plus de 25,000 il y a vingt ans, on doit en fabriquer plus du double aujourd'hui.

Calculons, en nous basant sur le chiffre présumé de la fabrication, ce qu'il peut y avoir de pianos répandus sur le sol français ; il y en a partout : dans